

Représentants des employeurs

-UNGE
-SNEPPIM
-CSNGT
-UNTEC

Représentants des salariés

-BATI-MAT TP-CFTC
-SYNATPAU FNCB-CFDT
-FGFO CONSTRUCTION
-FNSCBA CGT
-SPABEIC CFE-CGC

Ministère du Travail

Virginie BAZIN

Délégué Général

Sébastien CHATAIN

RELEVÉ DES DECISIONS DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE LA NÉGOCIATION ET DE L'INTERPRÉTATION INTERBRANCHES DU 7 MAI 2019 À 9h30

Au Siège de l'APGTP 54 boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS (digicode 1386)

I. ORDRE DU JOUR

DECISION

Les partenaires sociaux approuvent à l'unanimité l'ordre du jour.

II. RELEVÉ DES DECISIONS DE LA RÉUNION 1^{ER} AVRIL 2019

DECISION

Les partenaires sociaux approuvent à l'unanimité le relevé des décisions.

III. POURSUITE DES DISCUSSIONS SUR LE PROJET D'ACCORD DE FUSION VOLONTAIRE

1. Reprise des négociations à partir du titre III

Article 8

DECISION

Les organisations syndicales et patronales CFDT, FO, UNGE, UNTEC sont favorables à la rédaction de l'article 8

Les organisations syndicales et patronales CFTC, CFE-CGC, SNEPPIM, CSNGT sont défavorables à la rédaction de la 2^{ème} partie de l'article 8

Article 9

DECISION

L'UNTEC, l'UNGE, la CFDT, FO sont d'accord avec la rédaction de l'article 9.

Le SNEPPIM et la CSNGT, la CFTC et la CFE-CGC souhaitent qu'il soit précisé que le secrétariat est assuré par une association paritaire ou par un prestataire indépendant des organisations syndicales et patronales représentatives.

FO souhaite que le secrétariat soit organisé sous la forme d'un enregistrement de séance retranscrit par un prestataire et transmis par la Coprésidence à tous les partenaires et validé à la séance suivante.

CFDT souhaite que le secrétariat soit organisé sous la forme d'un enregistrement de séance retranscrit par un prestataire et transmis à tous les partenaires et validé à la séance suivante.

IV. QUESTIONS DIVERSES